

> Médecins omnipraticiens

Prolongation de la Lettre d'entente n° 269

Conformément au [paragraphe 4.1 de la Lettre d'entente n° 269](#), les modalités de cette lettre d'entente sont prolongées jusqu'au 31 octobre 2021.

Pour voir les milieux qui sont prolongés, vous pouvez consulter la [liste des cliniques désignées à la Lettre d'entente n° 269](#) disponible à la rubrique *Annexes mises à jour en continu (Annexes, lettres d'entente et protocoles d'accord)*, sous l'onglet *Facturation* de la section réservée à votre profession, sur notre site Web, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

**Aidez-nous à améliorer
l'accessibilité de nos services**




Communiquez avec nous **avant le 4 juin**.

Remplissez le [formulaire d'inscription](#) ou téléphonez au 1 833 755-1804 entre 8 h et 18 h.

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)